

Annnonce aux Médias

Direction de la Communication

Réf: AM155f09

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

La réforme constitutionnelle au Luxembourg et les élections du Bureau élargi à l'ordre du jour de la Commission de Venise

Dates : 11 et 12 décembre 2009

Lieu : Venise, Italie (Scuola Grande di San Giovanni Evangelista)

Organisée par la Commission de Venise, un organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles, qui conseille ses Etats membres sur la base des normes internationales sur les fondements juridiques des sociétés démocratiques.

Description : Lors de sa 81^{me} session plénière, la Commission devrait adopter des avis sur les questions suivantes :

- **Arménie** - projet de loi révisé portant amendement au code civil concernant les règles d'indemnisation des victimes de diffamation par la presse ;
- **Azerbaïdjan** - projets de lois sur le statut des municipalités et sur l'obtention des informations sur les activités des tribunaux ;
- **Bulgarie** - projet de loi sur les actes normatifs de la Bulgarie ;
- **Géorgie** - projet d'amendements à la loi sur les territoires occupés ;
- **Kazakhstan** - interprétation de la Constitution du Kazakhstan concernant la participation à une union douanière dans la communauté économique euro-asiatique ;
- **Luxembourg** - projet de révision de la Constitution ;
- **Moldova** - projet de loi sur le statut des Eurorégions ;
- **Ukraine** - projet de loi sur l'organisation et le déroulement des événements pacifiques.

La Commission va tenir un échange de vues avec Avtandil Demetrashvili, Président de la Commission constitutionnelle de l'Etat, sur la réforme constitutionnelle en Géorgie.

La Commission pourrait être invitée à adopter les rapports sur :

- les dispositions constitutionnelles relatives aux amendements aux Constitutions ;
- l'indépendance des juges.

Dans le domaine du droit électoral, la Commission adoptera les documents suivants :

- lignes directrices sur un statut internationalement reconnu des observateurs d'élections ;
- rapport sur l'annulation des résultats des élections.

Les élections du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau ainsi que des Présidents de ses sous-commissions pour une période de deux ans vont avoir lieu le 11 décembre.

Tous les avis de la Commission sont rendus publics après adoption et sont disponibles sur le site Internet de la Commission de Venise, peu après la session : www.venice.coe.int

Contacts presse :

Vendredi 11 décembre – Tatiana Mychelova, tél. +33 (0)3 88 41 38 68, mobile +33 (0)6 76 72 04 02 tatiana.mychelova@coe.int

Samedi 12 décembre – Thomas Markert, mobile +33 (0)6 63 48 02 77

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int